

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LANDES

DE LA COMMUNE D'YCHOUX

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

Séance du : 22 janvier 2009

Date de la convocation
réuni au nombre-----
16.01.2009

Date d'affichage

L'an : deux mille neuf-----
et le vingt deux janvier à vingt heures-----
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de--

Monsieur **Marc DUCOM, Maire** -----

Présents : Mmes COTTERET – LAPASSOUZE – VIGREUX – BORGES
Mrs. DUCOM – JOUCLA - ROUMEGOUS - GULLION —
CHARRIER -
CASTAGNEDE

Absent excusé : Mme DUBOIS - Mr GOICOECHEA - BODON -
ECHANIZ

Mr PLAGARO Noël avait donné pouvoir à Mr JOUCLA Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. JOUCLA Jean-Claude

Objet de la délibération :
Convention d'adhésion au Service
Service de Médecine préventive

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes pour l'année 2009.

Les tarifs de l'année 2009 sont les suivants :

- 53 euros pour les agents des collectivités territoriales,
- 49 euros pour les agents des établissements publics autonomes.

Les crédits nécessaires au paiement des visites médicales seront inscrits au budget primitif 2009, à l'Article 6475.

Objet de la délibération :

Signature convention de partenariat avec le CRABB

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Centre de Rencontre et d'Animation de Biscarrosse et du Born (C.R.A.B.B), concernant les deux spectacles qui se dérouleront dans l'année 2009,

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 100 € TTC à ladite association pour financer les frais inhérents à ces deux manifestations.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, à l'Article 6574.

Objet de la délibération :

Quartier Bertrand

Travaux réalisés dans le cadre du SYDEC

Sécurisation réseaux

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le devis du SYDEC concernant les travaux ci-dessous :

Aménagement esthétique rural SYDEC :

- Génie Civil,
- Mise en souterrain par câbles,
- Reprise des branchements,
- Dépose du réseau aérien.

Montant estimatif TTC	143 466 Euros
TVA pré financée par le SYDEC	23 511 Euros
Montant HT	119 955 Euros
Subventions apportées par SYDEC	112 782 Euros
Participation communale	7 173 Euros

Eclairage public rural

- Génie civil et câblage,
- Fourniture, pose et raccordement de 3 candélabres en aluminium brossé de hauteur 3,5 m équipés de lanternes type ALURA en 100 W Sodium Haute Pression.

Montant estimatif TTC	17 988 Euros
TVA pré financée par le SYDEC	2 742 Euros
Montant HT	15 246 Euros
Subventions apportées par SYDEC	10 063 Euros
Participation communale	5 184 Euros

Génie civil France Télécom

- Génie civil,
- Fourniture et pose de fourreaux diamètre 42/45, de chambres de tirage, de regards pavillonnaires et de coffrets de branchement.

Montant estimatif TTC	24 889 Euros
TVA pré financée par le SYDEC	3 794 Euros
Montant HT	21 095 Euros
Subventions apportées par SYDEC	6 222 Euros
Participation communale fonds libres	18 667 Euros

Câblage FT subventionné

- Câblage en souterrain et dépose du réseau aérien réalisé par France Télécom

Montant estimatif TTC	8 010 Euros
TVA	
Montant HT	8 010 Euros
Subventions apportées par	
• SYDEC	2 403 Euros
• France Télécom	4 085 Euros
Participation communale fonds libres	1 522 Euros

Récapitulatif

Montant estimatif TTC	194 354 Euros
TVA	30 048 Euros
Montant HT	164 306 Euros
Subventions apportées par	
• SYDEC	131 469 Euros
• France Télécom	4 085 Euros
Participation communale Totale	32 546 Euros

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le SYDEC à réaliser l'ensemble de ces travaux.

La participation communale, soit 32 546 Euros sera réglée sur fonds libres inscrits au budget communal à l'article 20414.

Objet de la délibération :

Réforme de l'ONF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'Etat de suspendre l'application des mesures décidées lors du conseil d'administration de l'ONF du 17 novembre 2008 et d'ouvrir, avec toutes les parties concernées, un débat national sur l'avenir de la forêt publique.

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, à YCHOUX, le 22 janvier 2009.

Le Maire,

Marc DUCOM